

Communauté  
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ATELIERS  
RELAIS**

2022\_151

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Viviane, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles,
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	51	
<b>Suppléants Présents</b>	2	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	7	
<b>Votants</b>	<b>60</b>	

ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.

**PRÉSENT Suppléant** : Jean-Michel DACKOW, Marie-Thérèse NOEL,

**POUVOIRS hors suppléant** :

- Laurent BREGEAUD qui donne pouvoir à Virginie FILLOUX
- Michel LAVERGNE qui donne pouvoir à Viviane LAVERGNE
- Pierrette THEVENOT qui donne pouvoir à Pierre-Charles MOREAU
- Lynda AUBRUN qui donne pouvoir à Nicolas OVAN
- Claudine GORIN qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Bernard MARTIN qui donne pouvoir à Christian JACQUIER
- Martine BAMBAGINI qui donne pouvoir à Xavier GUIBERT

**Excusés** : Vincent DAMAR, Alain FIOUX, Pascal BREGEON.

**Assistaient également à la séance des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge du budget, s'exprime en ces termes : il est nécessaire d'apporter des modifications sur le budget annexe ATELIERS RELAIS de la CCHLeM.

**Budget ATELIERS RELAIS :**

Par délibération N°2022\_069 en date du 11 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le vote du budget primitif du budget annexe ATELIERS RELAIS.

Suite à la délibération N°2018-190 du 19 décembre 2018, un titre de recettes a été émis en 2021 à l'encontre de la société Y et G pour la prise en charge des frais restant à la charge de la CCHLeM suite aux travaux de reconstruction de l'atelier de pâtisserie ayant subi un incendie en novembre 2015.

Le titre émis était de 94 621,51 € HT.

Par délibération N°2022-XXX du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé que le montant appelé auprès de la société Y et G est de 62 424,76 € HT actant la fin du crédit-bail pour le bâtiment de l'atelier de pâtisserie.

Il convient donc d'annuler la somme de 32 196,75 € sur l'article 673 et de prévoir des crédits budgétaires pour réaliser l'écriture comptable.

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>Chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			
Article 673 Fonction 90	Titres annulés	0 €	+ 33 000 €	33 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 33 000 €</b>	

**Recettes :**

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>			
Article 7588 Fonction 90	Autres produits de gestion courante	533 744 €	+ 33 000 €	566 744 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 33 000 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé présenté par Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge du budget,

Le Conseil Communautaire, après délibération,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver les modifications budgétaires de la présente décision modificative de la section de fonctionnement du budget annexe ATELIERS RELAIS.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le  
Président  
Date de signature : 20/12/2022  
Qualité : Signature des ACTES par le  
Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

50 OCT 2005